

Engagements et déclarations légales

N.B. : Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation des engagements obligatoires et à la transmission de ces pièces.

Tableau des engagements pour les subventions actions/événements

Engagements de l'association	En quoi cela consiste concrètement ?	Obligatoire	Recommandé	Mise en œuvre : qui peut m'aider à Grand Bourg Agglomération ?
Communication	1. Supports de communication <ul style="list-style-type: none"> Faire valider le logo Grand Bourg Agglomération sur tous les supports de communications avant impression Intégrer l'édito du Président de Grand Bourg Agglomération dans le programme ou la plaquette du projet 	✓		Contactez la Direction de la Communication communication@grandbourg.fr Pour donner de la visibilité à la manifestation : pensez à la plateforme de Grand Bourg Agglomération Pôle Territorial Sud Revermont : 04 74 25 04 91 polesudrevermont@grandbourg.fr Pôle Territorial Bresse Revermont : 04 74 42 38 40 polevalrevermont@grandbourg.fr Pôle Territorial Bresse : 04 74 25 68 98 polebresse@grandbourg.fr Pôle Territorial Bourg Agglo : 04 74 24 75 15 courrier@grandbourg.fr
	2. Signalétique <ul style="list-style-type: none"> Utilisation des banderoles et/ou windflags 	✓		
Bilan et livret de versement <small>(voir contenu du livret de versement dans la partie Déclaration sur l'honneur)</small>	<ul style="list-style-type: none"> Le livret de versement permet à Grand Bourg Agglomération de s'assurer des engagements du percepteur de la subvention prise au moment de la demande 	✓		Contactez la Direction de la Communication communication@grandbourg.fr
Invitation des élus	<ul style="list-style-type: none"> Faire passer des invitations en nombre suffisant (25) 	✓		Contactez la Direction de la Communication communication@grandbourg.fr
Démarche développement durable. Préférer une alimentation locale et durable	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier les prestataires locaux, les circuits courts, les produits labellisés (AOP, IGP, Agriculture Biologique) Communiquer le jour de l'évènement sur les produits alimentaires de qualité sélectionnés 		✓ ✓	Exemples : producteurs Etik'table www.etiktable.fr , artisans du monde Contactez Anne Basset, chargée de mission agriculture et alimentation anne.basset@grandbourg.fr
Démarche développement durable. Limiter l'empreinte écologique de l'organisation de l'évènement	1. Mobilités <ul style="list-style-type: none"> Choisir un lieu accessible en transport en commun et encourager son usage Encourager les participants à choisir un mode de déplacement alternatif (marche, vélos, trottinettes) Proposer un tarif réduit aux participants utilisant un moyen alternatif de déplacement 2. Communication écoresponsable <ul style="list-style-type: none"> Privilégier le papier recyclé ou issu de forêt gérée durablement Communiquer pour inciter à la collecte des déchets le jour de l'évènement 3. Réduction, tri et valorisation des déchets <ul style="list-style-type: none"> Bannir le plastique à usage unique (assiettes, couverts, verre) Mettre en place des poubelles de tri sélectif Utilisation de gobelets réutilisables 4. Sensibilisation à l'éco-responsabilité <ul style="list-style-type: none"> Former l'ensemble des bénévoles aux pratiques 	✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓ ✓	www.rubis.grandbourg.fr Contactez Léa Bazin, chargée de mission mobilités lea.bazin@grandbourg.fr En tant qu'organisateur, pensez à compenser le manque de transport par un moyen alternatif (navette, bus, covoiturage) Contactez l'accueil de la Direction des déchets <i>n°vert</i> : 0800 86 10 96 infodechet@grandbourg.fr Grand Bourg Agglomération prête gratuitement des bacs de tri <i>n°vert</i> : 0800 86 10 96 infodechet@grandbourg.fr Contactez Audrey Devillers, animatrice du plan de prévention réduction des déchets audrey.devillers@grandbourg.fr Contactez Carole Bertrand, chargée de mission Développement durable carole.bertrand@grandbourg.fr